



Statistiques sur
les lésions
attribuables
au stress
en milieu
de travail
2011-2014

Ce document a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion,
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Centre de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin, Directeur par intérim

Responsable du projet et réalisation

Julie Provencher, chef d'équipe

Collaboration

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Pascal Gélinas

Anne Barbeau

Impression

Imprimerie de la CNESST

Conception de la page couverture

Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à
la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C. P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité
du travail du Québec
Dépôt légal – 1^o trimestre 2016
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-550-75165-6 (relié)
ISBN: 978-2-550-75166-3 (PDF)

Table des matières

1. Liste des tableaux	3
2. Introduction	7
3. Population étudiée	8
4. Faits saillants	9
5. Tableaux statistiques	12
6. Annexe	46

1. Liste des tableaux

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	13
Tableau 2	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion	14
Tableau 3	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	15
Tableau 4	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	16
Tableau 5	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	17
Tableau 6	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	18
Tableau 7	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	19
Tableau 8	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	20

Tableau 9	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	21
Tableau 10	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	22
Tableau 11	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	23

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail

Tableau 12	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	25
Tableau 13	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	26
Tableau 14	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	27
Tableau 15	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	28
Tableau 16	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	29
Tableau 17	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	30

Tableau 18	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	31
Tableau 19	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	32
Tableau 20	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	33
Tableau 21	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	34

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail

Tableau 22	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	36
Tableau 23	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	37
Tableau 24	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	38
Tableau 25	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	39
Tableau 26	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion.....	40

Tableau 27	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	41
Tableau 28	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	42
Tableau 29	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	43
Tableau 30	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	44
Tableau 31	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	45

2. Introduction

Cette publication vise à documenter les lésions attribuables au stress en milieu de travail sous les aspects administratif, médical et socio-économique, dans un souci de qualité et d'uniformité des informations transmises sur le sujet. Les données qu'elle contient sont tirées des banques informationnelles de la CNESST.

Ce document est né d'un besoin grandissant de statistiques diverses sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail. En juin 2004 entré en vigueur la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail (LNT) et d'autres dispositions législatives. Cette loi introduit des dispositions en matière de harcèlement psychologique. La CNESST, à titre d'organisme concerné, doit rendre compte au ministre du Travail de l'évolution des conditions de travail (lésions professionnelles) spécifiques à toute forme de harcèlement psychologique au travail.

Auparavant, l'information transmise sur les lésions psychiques était basée sur des données qui ne permettaient pas de définir clairement ce type de lésions, pas plus d'en préciser la nature ou les causes ni de tracer un portrait complet de la situation. C'est pourquoi les données relatives à l'année 2005 et aux années subséquentes ne sont pas comparables à celles des années antérieures.

Le document comporte trois parties. La première présente la population étudiée, la deuxième, les faits saillants tirés des données statistiques et la troisième, des données statistiques réparties dans 31 tableaux. Enfin, une annexe technique précise certains détails concernant l'extraction des données.

3. Population étudiée

Les données sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail portent plus particulièrement sur les éléments suivants : le nombre de lésions, la durée d'indemnisation, l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée au travailleur, la nature de la lésion et la situation socio-économique des travailleurs. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement. Les lésions retenues sont survenues entre 2011 et 2014 et sont observées au 31 décembre de l'année suivant leur survenue. Ainsi, toutes ces statistiques sont le reflet du dossier dans les banques informationnelles de la CNESST à cette date.

Les tableaux statistiques se partagent en trois groupes : toutes les catégories de dossiers, les dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail découlant d'un événement traumatique (décès, accident grave, vol à main armée, violence physique, menaces de mort, etc.) et, finalement, les dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail résultant d'un stress qui se poursuit sur une longue période (harcèlement au travail, stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.). Le jumelage du siège et de la nature de la lésion détermine les lésions attribuables au stress en milieu de travail. Pour une description exhaustive et détaillée des différents types de stress, le lecteur pourra consulter l'annexe.

4. Faits saillants

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Le nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail diminue de façon continue entre 2011 et 2014. Il passe de 1077 en 2011 à 983 en 2014, soit une diminution de 8,7 % (Tableau 1).

Des 983 lésions acceptées en 2014, 848 (86,3 %) sont attribuables au stress aigu, contre 131 (13,3 %) au stress chronique. Ces proportions sont plutôt stables de 2011 à 2014. Pour la période présentée, les lésions acceptées attribuables au stress aigu sont en baisse de 8,6 %, passant de 928 en 2011 à 848 en 2014. Les lésions acceptées attribuables au stress chronique passent de 142 en 2011 à 119 en 2012, puis à 116 en 2013 et augmentent de 12,9 % entre 2013 et 2014, passant de 116 à 131 (Tableau 2).

En 2014, plus des trois quarts des lésions attribuables au stress en milieu de travail (77,9 %) correspondent à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (45,6 %), *menace armée* (12,4 %), *Coups, coups de pied, volée de coups* (10,5 %) ou *menace verbale* (9,5 %) (Tableau 3).

Entre 2011-2014, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (45,6 % des cas en 2014). Les agents *client, tiers* et *supérieur* suivent en importance avec respectivement 19,1 %, 12,1 % et 6,3 % en 2014. L'agent causal *tiers* passe de 204 lésions acceptées en 2011 à 119 en 2014, soit une diminution de 41,7 % (Tableau 4).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance avec une proportion de 60,1 % en 2014, en baisse par rapport à 64,1 % en 2011. Le *trouble d'adaptation* est la seconde nature en importance et sa proportion passe de 18,5 % en 2011 à 22,1 % en 2014. Quant à l'*anxiété, stress, troubles névrotiques*, cette nature est troisième en importance avec 13,9 % des cas en 2014, une proportion à la hausse par rapport à 12,5 % en 2011 (Tableau 5).

En 2014, la profession *conducteur d'autobus* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress en milieu de travail, avec 12,0 % des lésions acceptées. Suivent les professions *d'infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers* et *caissiers*, avec respectivement 8,9 % et 5,4 % des cas (Tableau 6).

En 2014, les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail touchent des femmes dans une proportion de 52,7 % et cette proportion est en baisse sur la période 2011-2014, passant de 54,7 % en 2011 à 52,7 % en 2014. En 2014, l'âge entier moyen des femmes présentant ce type de lésion est de 40 ans, contre 42 ans chez les hommes (Tableaux 8 et 9).

Les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail représentent 1,44 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2014. Elles entraînent une absence de 14 jours ou moins dans 23,2 % des cas, et une absence de plus de 1 an dans 18,2 % des cas. Cela se traduit par une durée d'absence moyenne de 162,7 jours et par des débours moyens en IRR de 13 065 \$ (Tableaux 10 et 11).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail

Le nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail passe de 928 en 2011, à 919 en 2012, à 883 en 2013, pour s'établir à 848 en 2014, ce qui représente une baisse globale de 8,6 % (Tableau 12).

En 2014, plus de 90 % des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail correspondent à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (52,7 %), *menace armée* (14,4 %), *coups, coups de pied, volée de coups* (12,1 %) ou *menace verbale* (11,0 %) (Tableau 13).

En 2014, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (52,7 % des cas), cette proportion demeure la plus importante pour chacune des années de la période 2011-2014. Toujours en 2014, les agents *client* et *tiers* suivent avec respectivement 20,5 % et 12,6 % des cas (Tableau 14).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance et est à la baisse au cours de la période étudiée. Sa proportion passe de 72,5 % en 2011 à 68,0 % en 2014. Le *trouble d'adaptation* est la seconde nature en importance (16,2 %) en 2014 et est à la hausse par rapport à 2011 (13,4 %). Enfin, l'*anxiété, stress, troubles névrotiques* est la troisième en importance (14,4 %) en 2014, en hausse également par rapport à 2011 (12,2 %) (Tableau 15).

La profession *conducteurs d'autobus* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress aigu en milieu de travail avec 13,8 % des lésions acceptées en 2014, en hausse par rapport à 2011 (11,6 %). En 2014, ce sont les professions *infirmiers et personnel spécialisés en soins infirmiers, caissiers* ainsi que *travailleurs spécialisés dans la vente* qui suivent en importance avec respectivement 9,0 %, 6,1 % et 4,6 % des cas (Tableau 16).

En 2014, les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail touchent des femmes dans 49,4 % des cas. Cette proportion est de 53,4 % en 2011 (Tableau 18).

Les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail, qui représentent 1,23 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2014, une absence moyenne de 146,3 jours et des débours en IRR moyens de 11 559 \$ (Tableaux 20 et 21).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail

En 2014, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail est relativement peu élevé. Il représente 13,3 % de l'ensemble des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail et est en baisse de 7,7 % pour la période de 2011 à 2014, soit 142 lésions en 2011 et 131 en 2014. (Tableaux 2 et 22).

En 2014, les lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail correspondent principalement aux genres d'accident ou d'exposition suivants : *harcèlement psychologique* (37,4 %), et *relations de travail conflictuelles* (18,3 %), qui représentent ensemble plus de 55,0 % des cas (Tableau 23).

En 2014, l'agent causal le plus fréquent est *supérieur* (42,0 % des cas), une proportion en hausse sur l'année précédente (39,7 % des cas en 2013). L'agent causal *collègues, ex-collègues* suit avec 28,2 % (Tableau 24).

De 2011 à 2014, le *trouble d'adaptation* est la première nature en importance et passe de 52,8 % des cas en 2011 à 61,1 % des cas en 2014. Les natures *état dépressif, anxiété, stress et troubles névrotiques*, puis *choc nerveux (stress post-traumatique)* complètent le tableau avec des taux respectifs de 18,3 %, 11,5 % et 9,2 % en 2014 (Tableau 25).

Les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail se répartissent entre plusieurs professions, si bien qu'aucune ne se démarque de façon significative. De plus, leur importance change d'une année à l'autre. Ainsi, les professions *directeurs, administrateurs et personnel assimilé, infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers* et *autre personnel administratif et travailleurs assimilés* occupent les trois premières places en importance en 2014. Ces professions regroupent respectivement 10,7 %, 7,6 % et 5,3 % des lésions acceptées en 2014 (Tableau 26).

En 2014, près des trois quarts (74,8 %) des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail touchent des femmes. Cette proportion est de 62,7 % en 2011 (Tableau 28).

En 2014, les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail représentent une infime partie (0,20 %) de l'ensemble des lésions avec IRR. Cependant, elles entraînent un nombre de jours d'absence important, soit 268,6 jours en moyenne, et des débours en IRR moyens de 22 753 \$ (Tableaux 30 et 31).

Tableaux statistiques

Ensemble des dossiers

pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail
selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	1 077	37,7 %	1 042	36,8 %	1 000	34,0 %	983	35,7 %
Autre*	1 783	62,3 %	1 791	63,2 %	1 945	66,0 %	1 770	64,3 %
Total	2 860	100,0 %	2 833	100,0 %	2 945	100,0 %	2 753	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion

Type de stress	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Stress aigu	928	86,2 %	919	88,2 %	883	88,3 %	848	86,3 %
Stress chronique	142	13,2 %	119	11,4 %	116	11,6 %	131	13,3 %
Indéterminé	7	0,6 %	4	0,4 %	1	0,1 %	4	0,4 %
Total	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.
- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 3

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	1	0,1 %	1	0,1 %	3	0,3 %	3	0,3 %
Agression sexuelle, viol	14	1,3 %	18	1,7 %	8	0,8 %	18	1,8 %
Attaque par des animaux	3	0,3 %	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Autre stress	37	3,4 %	19	1,8 %	21	2,1 %	26	2,6 %
Autres types de voies de fait	59	5,5 %	50	4,8 %	49	4,9 %	36	3,7 %
Autres voies de fait et acte violent	4	0,4 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	22	2,0 %	19	1,8 %	30	3,0 %	19	1,9 %
Coups de couteau	0	0,0 %	1	0,1 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Coups de feu	24	2,2 %	13	1,2 %	12	1,2 %	5	0,5 %
Coups, coups de pied, volée de coups	118	11,0 %	121	11,6 %	124	12,4 %	103	10,5 %
Exposition à un événement traumatisant	409	38,0 %	417	40,0 %	432	43,2 %	448	45,6 %
Feu ou explosion	0	0,0 %	3	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	41	3,8 %	40	3,8 %	33	3,3 %	50	5,1 %
Harcèlement sexuel	6	0,6 %	10	1,0 %	9	0,9 %	15	1,5 %
Menace armée	162	15,0 %	166	15,9 %	127	12,7 %	122	12,4 %
Menace verbale	111	10,3 %	112	10,7 %	90	9,0 %	93	9,5 %
Morsure	5	0,5 %	2	0,2 %	6	0,6 %	1	0,1 %
Organisation du travail	36	3,3 %	17	1,6 %	24	2,4 %	18	1,8 %
Relations de travail conflictuelles	23	2,1 %	31	3,0 %	28	2,8 %	24	2,4 %
Autres genres	2	0,2 %	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Total	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %

Tableau 4
Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail
selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	3	0,3 %	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Client	210	19,5 %	200	19,2 %	174	17,4 %	188	19,1 %
Collègues, ex-collègues	74	6,9 %	63	6,0 %	66	6,6 %	56	5,7 %
Réaction au traumatisme *	409	38,0 %	415	39,8 %	432	43,2 %	448	45,6 %
Étudiant	19	1,8 %	39	3,7 %	30	3,0 %	32	3,3 %
Groupe de collègues	2	0,2 %	7	0,7 %	6	0,6 %	2	0,2 %
Patient, résident d'établissement de santé	71	6,6 %	63	6,0 %	86	8,6 %	58	5,9 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	2	0,2 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Prisonnier	15	1,4 %	5	0,5 %	12	1,2 %	13	1,3 %
Subalterne	1	0,1 %	6	0,6 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Supérieur	63	5,8 %	66	6,3 %	58	5,8 %	62	6,3 %
Tiers	204	18,9 %	170	16,3 %	130	13,0 %	119	12,1 %
Véhicules	1	0,1 %	1	0,1 %	3	0,3 %	3	0,3 %
Autres agents	3	0,3 %	5	0,5 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Total	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 5**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	135	12,5 %	119	11,4 %	126	12,6 %	137	13,9 %
Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	690	64,1 %	678	65,1 %	651	65,1 %	591	60,1 %
État dépressif	52	4,8 %	42	4,0 %	42	4,2 %	37	3,8 %
Trouble d'adaptation	199	18,5 %	203	19,5 %	181	18,1 %	217	22,1 %
Total	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %

Tableau 6
Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail
selon la profession et l'année de lésion

Profession	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	66	6,1 %	32	3,1 %	41	4,1 %	39	4,0 %
Autre pers. médical, tech. santé	22	2,0 %	10	1,0 %	19	1,9 %	15	1,5 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	58	5,4 %	59	5,7 %	40	4,0 %	41	4,2 %
Autres enseignants et pers. assimilé	38	3,5 %	43	4,1 %	39	3,9 %	38	3,9 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	4	0,4 %	9	0,9 %	5	0,5 %	8	0,8 %
Autres personnel d'exploitation des transports	17	1,6 %	4	0,4 %	26	2,6 %	17	1,7 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	12	1,1 %	16	1,5 %	15	1,5 %	17	1,7 %
Caissiers	76	7,1 %	72	6,9 %	51	5,1 %	53	5,4 %
Camionneurs	30	2,8 %	29	2,8 %	24	2,4 %	39	4,0 %
Conducteurs d'autobus	113	10,5 %	101	9,7 %	100	10,0 %	118	12,0 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	33	3,1 %	31	3,0 %	23	2,3 %	28	2,8 %
Éducateurs de personnes inadaptées	39	3,6 %	27	2,6 %	25	2,5 %	21	2,1 %
Gardiens et agents de sécurité	41	3,8 %	38	3,6 %	33	3,3 %	34	3,5 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	98	9,1 %	100	9,6 %	104	10,4 %	87	8,9 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	34	3,2 %	26	2,5 %	25	2,5 %	17	1,7 %
Personnel exploitation métro et tramway	7	0,6 %	16	1,5 %	9	0,9 %	17	1,7 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	17	1,6 %	22	2,1 %	24	2,4 %	23	2,3 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	12	1,1 %	9	0,9 %	15	1,5 %	12	1,2 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	28	2,6 %	27	2,6 %	35	3,5 %	32	3,3 %
Travailleurs du bâtiment	15	1,4 %	24	2,3 %	20	2,0 %	23	2,3 %
Travailleurs industries de transformation	12	1,1 %	15	1,4 %	12	1,2 %	5	0,5 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	50	4,6 %	53	5,1 %	59	5,9 %	45	4,6 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	4	0,4 %	7	0,7 %	6	0,6 %	4	0,4 %
Autres professions	251	23,3 %	272	26,1 %	250	25,0 %	250	25,4 %
Total	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %

Tableau 7**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion**

Direction régionale	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	15	1,4 %	19	1,8 %	23	2,3 %	20	2,0 %
Bas-Saint-Laurent	12	1,1 %	23	2,2 %	26	2,6 %	22	2,2 %
Capitale-Nationale	78	7,2 %	76	7,3 %	70	7,0 %	66	6,7 %
Chaudière-Appalaches	20	1,9 %	25	2,4 %	29	2,9 %	34	3,5 %
Côte-Nord	21	1,9 %	26	2,5 %	18	1,8 %	15	1,5 %
Estrie	31	2,9 %	46	4,4 %	37	3,7 %	34	3,5 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	0,9 %	7	0,7 %	7	0,7 %	8	0,8 %
Île-de-Montréal	251	23,3 %	264	25,3 %	172	17,2 %	213	21,7 %
Lanaudière	116	10,8 %	90	8,6 %	117	11,7 %	107	10,9 %
Laurentides	116	10,8 %	126	12,1 %	98	9,8 %	126	12,8 %
Laval	82	7,6 %	68	6,5 %	83	8,3 %	60	6,1 %
Longueuil	71	6,6 %	59	5,7 %	66	6,6 %	65	6,6 %
Mauricie et Centre-du-Québec	57	5,3 %	44	4,2 %	53	5,3 %	49	5,0 %
Outaouais	41	3,8 %	29	2,8 %	43	4,3 %	27	2,7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	2,6 %	34	3,3 %	25	2,5 %	37	3,8 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	42	3,9 %	37	3,6 %	49	4,9 %	41	4,2 %
Valleyfield	45	4,2 %	27	2,6 %	39	3,9 %	27	2,7 %
Yamaska	41	3,8 %	42	4,0 %	45	4,5 %	32	3,3 %
Total	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %

Tableau 8**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	589	54,7 %	608	58,3 %	507	50,7 %	518	52,7 %
Homme	488	45,3 %	434	41,7 %	493	49,3 %	465	47,3 %
Total	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %

Tableau 9

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion

	2011		2012		2013		2014	
Âge au moment de la lésion	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	37	3,4 %	32	3,1 %	31	3,1 %	17	1,7 %
20 à 24 ans	91	8,4 %	85	8,2 %	87	8,7 %	85	8,6 %
25 à 29 ans	128	11,9 %	109	10,5 %	97	9,7 %	112	11,4 %
30 à 34 ans	146	13,6 %	145	13,9 %	129	12,9 %	110	11,2 %
35 à 39 ans	143	13,3 %	156	15,0 %	140	14,0 %	136	13,8 %
40 à 44 ans	135	12,5 %	135	13,0 %	139	13,9 %	123	12,5 %
45 à 49 ans	156	14,5 %	133	12,8 %	113	11,3 %	128	13,0 %
50 à 54 ans	120	11,1 %	132	12,7 %	145	14,5 %	132	13,4 %
55 à 59 ans	91	8,4 %	76	7,3 %	80	8,0 %	92	9,4 %
60 ans ou plus	30	2,8 %	39	3,7 %	39	3,9 %	48	4,9 %
Total	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %	1 000	100,0 %	983	100,0 %

	2011		2012		2013		2014	
Sexe	Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen	
Femme	38		39		39		40	
Homme	41		41		42		42	

Tableau 10

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	246	24,0 %	210	21,0 %	218	23,0 %	216	23,2 %
15 à 30 jours	127	12,4 %	109	10,9 %	120	12,7 %	103	11,1 %
31 à 90 jours	201	19,6 %	193	19,3 %	177	18,7 %	190	20,4 %
91 à 120 jours	61	6,0 %	53	5,3 %	50	5,3 %	58	6,2 %
121 à 180 jours	106	10,4 %	89	8,9 %	64	6,8 %	77	8,3 %
181 à 365 jours	110	10,8 %	147	14,7 %	120	12,7 %	118	12,7 %
Plus de 1 an	172	16,8 %	200	20,0 %	198	20,9 %	170	18,2 %
Total	1 023	100,0 %	1 001	100,0 %	947	100,0 %	932	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2011		2012		2013		2014	
	150,6		171,9		174,8		162,7	

Ensemble des lésions	2011		2012		2013		2014	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	69 366	1,47 %	67 283	1,49 %	65 987	1,44 %	64 808	1,44 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 11

Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail

selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2011	1 023	11 501 196 \$	11 243 \$
2012	1 001	13 140 814 \$	13 128 \$
2013	947	13 107 071 \$	13 841 \$
2014	932	12 177 025 \$	13 065 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2011	1 028	2 272 707 \$	2 211 \$
2012	987	2 877 864 \$	2 916 \$
2013	951	2 672 356 \$	2 810 \$
2014	945	2 524 761 \$	2 672 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS AIGU en milieu de travail**

Tableau 12

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	928	73,5 %	919	76,6 %	883	71,3 %	848	70,8 %
Autre*	334	26,5 %	280	23,4 %	356	28,7 %	349	29,2 %
Total	1 262	100,0 %	1 199	100,0 %	1 239	100,0 %	1 197	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.

Tableau 13

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,2 %	1	0,1 %
Agression sexuelle, viol	14	1,5 %	18	2,0 %	8	0,9 %	18	2,1 %
Attaque par des animaux	3	0,3 %	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Autres types de voies de fait	59	6,4 %	50	5,4 %	49	5,5 %	36	4,2 %
Autres voies de fait et acte violent	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	22	2,4 %	19	2,1 %	30	3,4 %	19	2,2 %
Coups de couteau	0	0,0 %	1	0,1 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Coups de feu	24	2,6 %	13	1,4 %	12	1,4 %	5	0,6 %
Coups, coups de pied, volée de coups	118	12,7 %	119	12,9 %	124	14,0 %	103	12,1 %
Exposition à un événement traumatisant	408	44,0 %	416	45,3 %	431	48,8 %	447	52,7 %
Feu ou explosion	0	0,0 %	3	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Menace armée	162	17,5 %	164	17,8 %	127	14,4 %	122	14,4 %
Menace verbale	111	12,0 %	112	12,2 %	90	10,2 %	93	11,0 %
Morsure	5	0,5 %	2	0,2 %	6	0,7 %	1	0,1 %
Autres genres	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Total	928	100,0 %	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %

Tableau 14

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	3	0,3 %	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Client	197	21,2 %	192	20,9 %	168	19,0 %	174	20,5 %
Collègues, ex-collègues	33	3,6 %	38	4,1 %	26	2,9 %	19	2,2 %
Réaction au traumatisme *	408	44,0 %	415	45,2 %	431	48,8 %	447	52,7 %
Étudiant	15	1,6 %	31	3,4 %	27	3,1 %	27	3,2 %
Groupe de collègues	0	0,0 %	2	0,2 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Patient, résident d'établissement de santé	69	7,4 %	57	6,2 %	79	8,9 %	53	6,3 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Prisonnier	13	1,4 %	4	0,4 %	12	1,4 %	11	1,3 %
Subalterne	1	0,1 %	4	0,4 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Supérieur	4	0,4 %	10	1,1 %	12	1,4 %	7	0,8 %
Tiers	182	19,6 %	160	17,4 %	121	13,7 %	107	12,6 %
Véhicules	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,2 %	1	0,1 %
Autres agents	2	0,2 %	4	0,4 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Total	928	100,0 %	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 15**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	113	12,2 %	103	11,2 %	109	12,3 %	122	14,4 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	673	72,5 %	658	71,6 %	644	72,9 %	577	68,0 %
État dépressif	18	1,9 %	16	1,7 %	12	1,4 %	12	1,4 %
Trouble d'adaptation	124	13,4 %	142	15,5 %	118	13,4 %	137	16,2 %
Total	928	100,0 %	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %

Tableau 16

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	58	6,3 %	31	3,4 %	38	4,3 %	36	4,2 %
Autre pers. médical, tech. santé	13	1,4 %	9	1,0 %	16	1,8 %	11	1,3 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	45	4,8 %	54	5,9 %	34	3,9 %	34	4,0 %
Autres enseignants et pers. assimilé	27	2,9 %	31	3,4 %	35	4,0 %	33	3,9 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	2	0,2 %	7	0,8 %	4	0,5 %	8	0,9 %
Autres personnel d'exploitation des transports	17	1,8 %	4	0,4 %	24	2,7 %	17	2,0 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	12	1,3 %	15	1,6 %	15	1,7 %	15	1,8 %
Caissiers	74	8,0 %	69	7,5 %	49	5,5 %	52	6,1 %
Camionneurs	29	3,1 %	29	3,2 %	22	2,5 %	37	4,4 %
Conducteurs d'autobus	108	11,6 %	98	10,7 %	98	11,1 %	117	13,8 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	23	2,5 %	21	2,3 %	18	2,0 %	14	1,7 %
Éducateurs de personnes inadaptées	38	4,1 %	27	2,9 %	24	2,7 %	21	2,5 %
Gardiens et agents de sécurité	38	4,1 %	34	3,7 %	30	3,4 %	30	3,5 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	92	9,9 %	91	9,9 %	95	10,8 %	76	9,0 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	29	3,1 %	25	2,7 %	20	2,3 %	11	1,3 %
Personnel exploitation métro et tramway	7	0,8 %	16	1,7 %	9	1,0 %	17	2,0 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	14	1,5 %	19	2,1 %	21	2,4 %	18	2,1 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	10	1,1 %	6	0,7 %	10	1,1 %	11	1,3 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	25	2,7 %	19	2,1 %	31	3,5 %	26	3,1 %
Travailleurs du bâtiment	13	1,4 %	21	2,3 %	19	2,2 %	19	2,2 %
Travailleurs industries de transformation	8	0,9 %	13	1,4 %	9	1,0 %	3	0,4 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	46	5,0 %	53	5,8 %	54	6,1 %	39	4,6 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	4	0,4 %	6	0,7 %	5	0,6 %	2	0,2 %
Autres professions	196	21,1 %	221	24,0 %	203	23,0 %	201	23,7 %
Total	928	100,0 %	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %

Tableau 17

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	12	1,3 %	16	1,7 %	20	2,3 %	19	2,2 %
Bas-Saint-Laurent	9	1,0 %	15	1,6 %	14	1,6 %	14	1,7 %
Capitale-Nationale	69	7,4 %	71	7,7 %	63	7,1 %	57	6,7 %
Chaudière-Appalaches	15	1,6 %	22	2,4 %	24	2,7 %	29	3,4 %
Côte-Nord	16	1,7 %	16	1,7 %	17	1,9 %	7	0,8 %
Estrie	24	2,6 %	42	4,6 %	30	3,4 %	26	3,1 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	0,5 %	5	0,5 %	5	0,6 %	5	0,6 %
Île-de-Montréal	225	24,2 %	238	25,9 %	148	16,8 %	192	22,6 %
Lanaudière	101	10,9 %	87	9,5 %	113	12,8 %	99	11,7 %
Laurentides	97	10,5 %	104	11,3 %	87	9,9 %	109	12,9 %
Laval	66	7,1 %	60	6,5 %	67	7,6 %	52	6,1 %
Longueuil	68	7,3 %	56	6,1 %	63	7,1 %	59	7,0 %
Mauricie et Centre-du-Québec	50	5,4 %	38	4,1 %	47	5,3 %	41	4,8 %
Outaouais	33	3,6 %	26	2,8 %	41	4,6 %	20	2,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	27	2,9 %	27	2,9 %	23	2,6 %	33	3,9 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	38	4,1 %	33	3,6 %	45	5,1 %	34	4,0 %
Valleyfield	33	3,6 %	22	2,4 %	35	4,0 %	24	2,8 %
Yamaska	40	4,3 %	41	4,5 %	41	4,6 %	28	3,3 %
Total	928	100,0 %	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %

Tableau 18**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail
selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	496	53,4 %	526	57,2 %	438	49,6 %	419	49,4 %
Homme	432	46,6 %	393	42,8 %	445	50,4 %	429	50,6 %
Total	928	100,0 %	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %

Tableau 19**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	35	3,8 %	32	3,5 %	29	3,3 %	16	1,9 %
20 à 24 ans	86	9,3 %	78	8,5 %	83	9,4 %	80	9,4 %
25 à 29 ans	115	12,4 %	102	11,1 %	87	9,9 %	98	11,6 %
30 à 34 ans	134	14,4 %	129	14,0 %	111	12,6 %	87	10,3 %
35 à 39 ans	121	13,0 %	139	15,1 %	122	13,8 %	118	13,9 %
40 à 44 ans	110	11,9 %	110	12,0 %	125	14,2 %	106	12,5 %
45 à 49 ans	128	13,8 %	109	11,9 %	103	11,7 %	108	12,7 %
50 à 54 ans	101	10,9 %	116	12,6 %	122	13,8 %	109	12,9 %
55 à 59 ans	75	8,1 %	67	7,3 %	70	7,9 %	82	9,7 %
60 ans ou plus	23	2,5 %	37	4,0 %	31	3,5 %	44	5,2 %
Total	928	100,0 %	919	100,0 %	883	100,0 %	848	100,0 %

Tableau 20

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	230	26,3 %	201	22,9 %	208	25,0 %	198	24,8 %
15 à 30 jours	117	13,4 %	103	11,7 %	113	13,6 %	95	11,9 %
31 à 90 jours	174	19,9 %	172	19,6 %	162	19,4 %	174	21,8 %
91 à 120 jours	51	5,8 %	48	5,5 %	42	5,0 %	52	6,5 %
121 à 180 jours	87	9,9 %	79	9,0 %	52	6,2 %	62	7,8 %
181 à 365 jours	86	9,8 %	114	13,0 %	101	12,1 %	94	11,8 %
Plus de 1 an	131	15,0 %	162	18,4 %	155	18,6 %	124	15,5 %
Total	876	100,0 %	879	100,0 %	833	100,0 %	799	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2011	2012	2013	2014
		137,4	159,0	160,3

Ensemble des lésions	2011		2012		2013		2014	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	69 366	1,26 %	67 283	1,31 %	65 987	1,26 %	64 808	1,23 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 21

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail
selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2011	876	8 737 343 \$	9 974 \$
2012	879	10 435 122 \$	11 872 \$
2013	833	10 468 721 \$	12 567 \$
2014	799	9 235 561 \$	11 559 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2011	888	1 997 680 \$	2 250 \$
2012	869	2 544 929 \$	2 929 \$
2013	839	2 274 419 \$	2 711 \$
2014	814	2 173 388 \$	2 670 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail**

Tableau 22

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	142	9,0 %	119	7,4 %	116	6,9 %	131	8,5 %
Autre*	1 437	91,0 %	1 498	92,6 %	1 568	93,1 %	1 416	91,5 %
Total	1 579	100,0 %	1 617	100,0 %	1 684	100,0 %	1 547	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 23**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion**

Genre d'accident ou d'exposition	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Autre stress	36	25,4 %	19	16,0 %	21	18,1 %	25	19,1 %
Coups, coups de pied, volée de coups	0	0,0 %	1	0,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Exposition à un événement traumatisant	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,9 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	41	28,9 %	40	33,6 %	33	28,4 %	49	37,4 %
Harcèlement sexuel	6	4,2 %	10	8,4 %	9	7,8 %	15	11,5 %
Menace armée	0	0,0 %	1	0,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Organisation du travail	36	25,4 %	17	14,3 %	24	20,7 %	18	13,7 %
Relations de travail conflictuelles	23	16,2 %	31	26,1 %	28	24,1 %	24	18,3 %
Total	142	100,0 %	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %

Tableau 24

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Client	12	8,5 %	8	6,7 %	6	5,2 %	14	10,7 %
Collègues, ex-collègues	41	28,9 %	25	21,0 %	40	34,5 %	37	28,2 %
Réaction au traumatisme *	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,9 %	0	0,0 %
Étudiant	4	2,8 %	8	6,7 %	3	2,6 %	5	3,8 %
Groupe de collègues	2	1,4 %	5	4,2 %	4	3,4 %	2	1,5 %
Patient, résident d'établissement de santé	1	0,7 %	5	4,2 %	7	6,0 %	4	3,1 %
Prisonnier	2	1,4 %	1	0,8 %	0	0,0 %	2	1,5 %
Subalterne	0	0,0 %	2	1,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Supérieur	59	41,5 %	56	47,1 %	46	39,7 %	55	42,0 %
Tiers	21	14,8 %	9	7,6 %	9	7,8 %	12	9,2 %
Total	142	100,0 %	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 25**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	19	13,4 %	14	11,8 %	17	14,7 %	15	11,5 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	15	10,6 %	18	15,1 %	6	5,2 %	12	9,2 %
État dépressif	33	23,2 %	26	21,8 %	30	25,9 %	24	18,3 %
Trouble d'adaptation	75	52,8 %	61	51,3 %	63	54,3 %	80	61,1 %
Total	142	100,0 %	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %

Tableau 26

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	7	4,9 %	0	0,0 %	3	2,6 %	2	1,5 %
Autre pers. médical, tech. santé	7	4,9 %	1	0,8 %	3	2,6 %	4	3,1 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	12	8,5 %	5	4,2 %	6	5,2 %	7	5,3 %
Autres enseignants et pers. assimilé	11	7,7 %	12	10,1 %	4	3,4 %	5	3,8 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	2	1,4 %	2	1,7 %	1	0,9 %	0	0,0 %
Autres personnel d'exploitation des transports	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,9 %	0	0,0 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	0	0,0 %	1	0,8 %	0	0,0 %	2	1,5 %
Caissiers	1	0,7 %	3	2,5 %	2	1,7 %	1	0,8 %
Camionneurs	1	0,7 %	0	0,0 %	2	1,7 %	1	0,8 %
Conducteurs d'autobus	5	3,5 %	2	1,7 %	2	1,7 %	1	0,8 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	10	7,0 %	10	8,4 %	5	4,3 %	14	10,7 %
Éducateurs de personnes inadaptées	1	0,7 %	0	0,0 %	1	0,9 %	0	0,0 %
Gardiens et agents de sécurité	2	1,4 %	4	3,4 %	3	2,6 %	4	3,1 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	5	3,5 %	8	6,7 %	9	7,8 %	10	7,6 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	5	3,5 %	1	0,8 %	5	4,3 %	6	4,6 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	3	2,1 %	3	2,5 %	3	2,6 %	5	3,8 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	2	1,4 %	3	2,5 %	5	4,3 %	1	0,8 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	3	2,1 %	8	6,7 %	4	3,4 %	6	4,6 %
Travailleurs du bâtiment	2	1,4 %	3	2,5 %	1	0,9 %	4	3,1 %
Travailleurs industries de transformation	4	2,8 %	2	1,7 %	3	2,6 %	2	1,5 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	4	2,8 %	0	0,0 %	5	4,3 %	5	3,8 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	0	0,0 %	1	0,8 %	1	0,9 %	2	1,5 %
Autres professions	55	38,7 %	50	42,0 %	47	40,5 %	49	37,4 %
Total	142	100,0 %	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %

Tableau 27

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	3	2,1 %	3	2,5 %	3	2,6 %	1	0,8 %
Bas-Saint-Laurent	3	2,1 %	8	6,7 %	12	10,3 %	8	6,1 %
Capitale-Nationale	9	6,3 %	5	4,2 %	7	6,0 %	9	6,9 %
Chaudière-Appalaches	5	3,5 %	3	2,5 %	5	4,3 %	5	3,8 %
Côte-Nord	4	2,8 %	9	7,6 %	1	0,9 %	5	3,8 %
Estrie	7	4,9 %	4	3,4 %	6	5,2 %	8	6,1 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	2,8 %	2	1,7 %	2	1,7 %	3	2,3 %
Île-de-Montréal	25	17,6 %	26	21,8 %	24	20,7 %	21	16,0 %
Lanaudière	14	9,9 %	3	2,5 %	4	3,4 %	8	6,1 %
Laurentides	19	13,4 %	21	17,6 %	11	9,5 %	17	13,0 %
Laval	15	10,6 %	6	5,0 %	16	13,8 %	8	6,1 %
Longueuil	3	2,1 %	3	2,5 %	3	2,6 %	6	4,6 %
Mauricie et Centre-du-Québec	7	4,9 %	6	5,0 %	6	5,2 %	8	6,1 %
Outaouais	8	5,6 %	3	2,5 %	2	1,7 %	7	5,3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	0,7 %	7	5,9 %	2	1,7 %	4	3,1 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	2	1,4 %	4	3,4 %	4	3,4 %	6	4,6 %
Valleyfield	12	8,5 %	5	4,2 %	4	3,4 %	3	2,3 %
Yamaska	1	0,7 %	1	0,8 %	4	3,4 %	4	3,1 %
Total	142	100,0 %	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %

Tableau 28**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	89	62,7 %	78	65,5 %	69	59,5 %	98	74,8 %
Homme	53	37,3 %	41	34,5 %	47	40,5 %	33	25,2 %
Total	142	100,0 %	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %

Tableau 29**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	2	1,4 %	0	0,0 %	2	1,7 %	1	0,8 %
20 à 24 ans	4	2,8 %	6	5,0 %	4	3,4 %	5	3,8 %
25 à 29 ans	12	8,5 %	7	5,9 %	10	8,6 %	14	10,7 %
30 à 34 ans	11	7,7 %	16	13,4 %	18	15,5 %	22	16,8 %
35 à 39 ans	22	15,5 %	17	14,3 %	17	14,7 %	17	13,0 %
40 à 44 ans	24	16,9 %	25	21,0 %	14	12,1 %	15	11,5 %
45 à 49 ans	28	19,7 %	22	18,5 %	10	8,6 %	20	15,3 %
50 à 54 ans	19	13,4 %	16	13,4 %	23	19,8 %	23	17,6 %
55 à 59 ans	14	9,9 %	8	6,7 %	10	8,6 %	10	7,6 %
60 ans ou plus	6	4,2 %	2	1,7 %	8	6,9 %	4	3,1 %
Total	142	100,0 %	119	100,0 %	116	100,0 %	131	100,0 %

Tableau 30

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2011		2012		2013		2014	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	10	7,1 %	6	5,1 %	10	8,8 %	15	11,6 %
15 à 30 jours	10	7,1 %	6	5,1 %	6	5,3 %	8	6,2 %
31 à 90 jours	27	19,3 %	21	17,8 %	15	13,3 %	15	11,6 %
91 à 120 jours	10	7,1 %	5	4,2 %	8	7,1 %	6	4,7 %
121 à 180 jours	19	13,6 %	10	8,5 %	12	10,6 %	15	11,6 %
181 à 365 jours	23	16,4 %	32	27,1 %	19	16,8 %	24	18,6 %
Plus de 1 an	41	29,3 %	38	32,2 %	43	38,1 %	46	35,7 %
Total	140	100,0 %	118	100,0 %	113	100,0 %	129	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2011		2012		2013		2014	
	238,9		271,0		283,1		268,6	

Ensemble des lésions	2011		2012		2013		2014	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	69 366	0,20 %	67 283	0,18 %	65 987	0,17 %	64 808	0,20 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 31

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2011	140	2 747 223 \$	19 623 \$
2012	118	2 687 409 \$	22 775 \$
2013	113	2 636 845 \$	23 335 \$
2014	129	2 935 078 \$	22 753 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2011	133	272 775 \$	2 051 \$
2012	114	326 436 \$	2 863 \$
2013	111	397 782 \$	3 584 \$
2014	127	350 009 \$	2 756 \$

6. Annexe

Sélection des données selon la nature de la lésion, le siège de la lésion et le code de lésion psychique correspondant au regroupement selon le type de stress

A) Stress aigu

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)

52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)

80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'A'

B) Stress chronique

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'C'

C) Stress indéterminé

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés
52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)
52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)
52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique différent de 'A' et 'C'

POUR NOUS JOINDRE

 **1 844 838-0808**

 **cnesst.gouv.qc.ca**